

PRÉFET DE LA LOIRE

Préfecture

Saint-Étienne, le 27 JUIN 2017

Direction des collectivités et du développement local

Bureau du contrôle de légalité

affaire suivie par : M-P Dalliere
e-mail : pref-contrôle-legalité@loire.gouv.fr
Téléphone : 04 77 48 48 12
Télécopie : 04 77 48 45 20
Ref : 514/MPD/17

Le préfet

à

voir liste in fine

En communication à :
Monsieur le sous-préfet de Roanne
Monsieur le sous-préfet de Montbrison

- Objet :** Raccordement des collectivités à l'application ACTES.
- Réf. :**
- Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
 - Circulaire ministérielle du 15 mai 2017 ;
 - Circulaires préfectorales des 15 mars 2016, 27 janvier 2017.

Par circulaire ministérielle citée en référence, la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), afin de poursuivre la modernisation du contrôle de légalité, rappelle la nécessité de transmettre par voie électronique les actes soumis au contrôle de légalité et les documents budgétaires.

Ces télétransmissions s'effectuent via le dispositif ACTES qui comprend l'application ACTES pour tous les actes soumis au contrôle de légalité et l'application ACTES budgétaire pour les documents budgétaires.

Je vous rappelle que l'adhésion au programme de télétransmission ACTES implique la signature d'une convention avec le préfet de la Loire, et permet d'accroître l'efficacité des échanges, de simplifier le travail des agents territoriaux (moins de manipulation de papier), d'effectuer des économies par la réduction des coûts d'affranchissement et de l'achat de papier et enveloppes ainsi qu'un gain de temps (l'accusé de réception est délivré en temps réel).

Aussi, afin de télétransmettre la totalité de vos actes, je vous invite à formaliser une demande d'une convention, ou à renouveler celle existante, à l'adresse suivante :
pref-contrôle-legalité@loire.gouv.fr.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet
et par délégation,
Le secrétaire général



Gérard LACROIX

Liste des destinataires

- Mesdames et Messieurs les maires
- Mesdames et Messieurs les présidents des centres comunaux d'action sociale
- Monsieur le président du centre de gestion de la Loire
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements de coopération intercommunale
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics industriels et commerciaux